MCPHY ENERGY

Société Anonyme

1115 route de Saint Thomas
La Riétière
26190 LA MOTTE-FANJAS

Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SARL AUDIT EUREX
Technosite Altéa
196 rue Georges Charpak
74100 JUVIGNY

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 PARIS-LA-DEFENSE

MCPHY ENERGY

Société Anonyme

1115 Route de Saint Thomas
La Riétière

26190 LA MOTTE-FANJAS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Contrats à long terme

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.3.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue pour les contrats à long terme. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet.

Le montant des coûts restant à engager sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations faites par les responsables de projets.

Ces estimations sont régulièrement mises à jour. La direction considère que les équipes opérationnelles disposent d'une expérience suffisante pour réaliser des estimations fiables du résultat à terminaison des contrats.

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge associée et des éventuelles pertes à terminaison relatifs à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous a conduits à nous interroger sur la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à l'avancement, nous avons :

- Sélectionné des contrats à tester, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique ;
- Vérifié la conformité du chiffre d'affaires avec les contrats, du chiffre d'affaires auquel est appliqué le pourcentage d'avancement ;
- Rencontré les responsables des projets concernés ;Testé par sondage la réalité des coûts engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés ;

Enfin, nous avons vérifié que la note 2.3.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » des comptes annuels donnait une information suffisante et appropriée.

Valorisation des titres de participations et des créances rattachées

Risques identifiés

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 5.381 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas

échéant, sur la base de leur valeur d'utilité pour les titres et de recouvrabilité pour les créances représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe, la valeur recouvrable est estimée par la direction sur la base d'une approche multicritères comprenant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

L'estimation de la valeur des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, tant en termes de prévisions de flux futurs de trésorerie que de taux à utiliser pour l'actualisation de ces flux ainsi que le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entrainer une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés

Nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en:

- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec la valeur d'entreprise retenue dans le cadre de l'augmentation de capital, opérée au cours de l'exercice écoulé, avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;

- vérifiant, avec l'aide de notre service évaluation, le caractère raisonnable du taux utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie et le flux terminal au regard du contexte économique et des pratiques constatées chez les principaux acteurs du marché sur le lequel opère le groupe.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;

Enfin, nous avons examiné le caractère suffisant et approprié de l'information donnée dans les notes 2.3.6 « Titres de participation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'assemblée générale du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex et du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet SARL Audit Eurex était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 6ème année, dont respectivement 5ème et 5ème années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris - La Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX	DELOITTE & ASSOCIES
Philippe TRUFFIER	Benjamin HAZIZA

21.4 Comptes annuels

BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	NOTES	Brut	Amort & Prov.	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immobilisations incorporelles	2.3.4 & 3.1	399 283	393 167	6 117	17 867
Immobilisations corporelles	2.3.5 & 3.1	5 096 696	4 215 519	881 178	1 521 591
Participations et créances rattachées	2.3.6 & 3.1	7 298 229	1 916 991	5 381 239	7 331 963
Autres immobilisations financières	3.1	157 640	711	156 929	300 290
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**12 951 849**	**6 526 387**	**6 425 462**	**9 171 710**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	2.3.8 & 3.2.1	817 980	377 320	440 660	500 459
Avances et acomptes versés sur commandes	3.2.2	735 437	-	735 437	579 952
Clients et autres débiteurs	2.3.9 & 3.2.2	1 190 712	-	1 190 712	1 175 867
Autres créances	3.2.2	1 237 530	-	1 237 530	1 656 896
Valeurs mobilières de placement	2.3.10 & 3.2.3	9 004 250	-	9 004 250	450 000
Disponibilités	2.3.10 & 3.2.3	5 324 851	-	5 324 851	3 578 473
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**18 310 760**	**377 320**	**17 933 440**	**7 941 647**
Comptes de régularisations actif	3.2.2	60 910	-	60 910	117 492
Ecart de conversion actif		27 639	-	27 639	80 836
TOTAL ACTIF		**31 351 157**	**6 903 707**	**24 447 450**	**17 311 685**

BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	3.3	1 753 597	1 285 150
Primes liées au capital	3.3	31 217 502	22 335 026
Réserve légale	3.3	174 980	-
Report à nouveau	3.3	-7 077 192	-9 217 275
Résultat net	3.3	-12 183 161	-7 077 192
CAPITAUX PROPRES		**13 885 726**	**7 325 708**
Autres fonds propres	2.3.11 & 3.4	3 641 931	3 625 957
Provisions pour risques et charges	2.3.12 & 3.5	860 071	260 407
Emprunts et dettes financières	2.3.14 & 3.6	1 521 167	1 667 668
Avances et acomptes reçus sur commandes	3.7	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	3.7	3 020 844	3 195 020
Dettes fiscales et sociales	3.7	897 419	903 515
Autres dettes	3.7	4 161	29 238
TOTAL DETTES		**9 945 592**	**9 681 804**
Comptes de régularisations passif	3.7	615 461	304 173
Ecart de conversion passif		671	-
TOTAL PASSIF		**24 447 450**	**17 311 685**

COMPTE DE RESULTAT

EUR	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Vente de marchandises		900	11 700
Production vendue		2 929 964	2 751 994
Chiffres d'affaires	2.3.15 & 3.8	2 930 864	2 763 694
Production stockée		-88 598	134 667
Production immobilisée		69 563	3 696
Subvention d'exploitation	2.3.16	37 884	444 714
Autres produits d'exploitation	3.10	638 796	933 527
Produits d'exploitation		**3 588 508**	**4 280 299**
Achats consommés		-1 040 257	-1 131 882
Autres achats et charges externes		-5 676 434	-5 153 378
Impôts et taxes		-96 278	-169 274
Charges de personnel	3.9	-3 028 696	-2 903 001
Dotation aux amortissements	3.1	-299 771	-345 833
Dotation aux dépréciations et provisions		-909 704	-344 380
Autres charges d'exploitation	3.10	-56 556	-36 243
Charges d'exploitation		**-11 107 695**	**-10 083 991**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-7 519 187**	**-5 803 693**
Produits financiers	3.11	74 478	500 442
Charges financières	3.11	-5 489 444	-2 206 067
RESULTAT FINANCIER		**-5 414 967**	**-1 705 625**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**-12 934 154**	**-7 509 318**
Produits exceptionnels	3.12	663 368	66 276
Charges exceptionnelles	3.12	-676 603	-74 773
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-13 235**	**-8 498**
Impôts sur les sociétés	2.3.17 & 3.13	764 228	440 623
RESULTAT NET		**-12 183 161**	**-7 077 192**

MCPHY ENERGY

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy Energy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

Le siège social est sis 1115 route de Saint Thomas, La Riétière, 26190 La Motte-Fanjas. La société est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.
Les informations communiquées en annexe aux comptes annuels font partie intégrante des états financiers de McPhy Energy au 31 décembre 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2019.

1.1 Faits marquants de l'exercice

McPhy Energy a signé avec EDF un accord de partenariat industriel et commercial pour le développement de l'hydrogène décarboné en France et à l'international.
Le renforcement des capacités financières de McPhy permettra de soutenir sa croissance et de s'appuyer sur EDF pour accélérer son développement commercial sur le marché de l'hydrogène décarboné avec pour ambition de développer une offre hydrogène décarbonée et compétitive.

Cet accord s'est accompagné d'un investissement d'EDF Nouveaux Business Holding dans McPhy via la souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant de 16 M€[1]. Cette augmentation de capital a entraîné l'émission de 3 137 250 actions nouvelles, représentant environ 21,5 % des actions en circulation et des droits de vote attachés au 30 juin 2018.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers de la société ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1 Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

[1] Conformément aux règles comptables, les frais liés à l'opération ont été imputés en moins des primes d'émission.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.
L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la situation de trésorerie positive de la Société au 31 décembre 2018 de 14,3 M€.

Compte tenu des engagements pris à ce jour, la société a estimé qu'elle serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

Il est rappelé que pour renforcer sa flexibilité financière et sécuriser l'accès à des ressources complémentaires, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres représentant à titre indicatif un montant de 1,3 M€ au cours du 31/12/2018 (voir note 3.22.3).

2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- Les choix d'activation des différents projets de recherche et développement en cours,
- Les titres de participation et créances rattachées,
- La durée d'utilisation des actifs détenus par la société,
- Les provisions pour garanties,
- La consommation prévisionnelle de trésorerie.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Compte tenu de sa faible exposition, la société n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

2.3.2 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

2.3.3 Recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement satisfaits :

1. Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
2. Intention de la Société d'achever le projet,
3. Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
4. Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
5. Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
6. Evaluation fiable des dépenses de développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, le cas échéant, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par McPhy Energy ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas remplis. Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice s'élève à 2 583 K€ au 31 décembre 2018.

2.3.4 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.3.6 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participations, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation qui correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les taux d'actualisation retenus au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élèvent respectivement à 13,6 % et 13,4 %. Ils ont été calculés sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 1,25 % (2,40 % en 2017)
- Prime de risque du marché de 7,00 % (6,00 % en 2017)
- Prime de risque spécifique de 1,80 % (2,00 % en 2017)
- Bêta de 1,4 (1,5 en 2017)
- Taux de croissance à l'infini de 2,15 % (2 % en 2017)

2.3.7 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus non actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

2.3.8 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approches et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.3.9 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

2.3.10 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

2.3.11 Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

2.3.12 Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période d'un an.

2.3.13 Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

2.3.14 Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

2.3.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des obligations de prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet . Au bilan, sont notamment reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance et les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.3.16 Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes lorsque le contrat d'attribution est signé et que les dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été encaissées.

2.3.17 Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

3 NOTES SELECTIONNEES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS

A. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

(en euros)	A l'ouverture Au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/18
Brevets-licences-logiciels	407 867	512	-9 096	-	399 283
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**407 867**	**512**	**-9 096**	**-**	**399 283**
Terrain et constructions	254 019	1 358	-	-	255 376
Matériel et Outillage	3 730 115	259 701	-592 103	344 660	3 742 374
Installations générales	867 069	7 845	-	-	874 914
Matériel de transport	25 328	-	-	-	25 328
Matériel de bureau & informatique	117 498	36 964	-3 039	-	151 423
Mobilier	47 280	-	-	-	47 280
Autres immobilisation corporelles	344 660	-	-	-344 660	-
Immobilisations corporelles	**5 385 971**	**305 868**	**-595 142**	**-**	**5 096 696**
Titres de participation	3 621 202	-	-	-	3 621 202
Créances rattachées à des participations	5 261 137	4 965 668	-6 549 777	-	3 677 027
Autres créances immobilisées	130 000	-	-130 000	-	-
Actions propres (1)	148 207	4 422 593	-4 442 357	-	128 444
Autres titres immobilisés	160	-	-	-	160
Dépôts et cautionnement	26 044	4 093	-1 100	-	29 037
Immobilisations financières	**9 186 750**	**9 392 354**	**-11 123 235**	**-**	**7 455 869**
TOTAL	**14 980 588**	**9 698 734**	**-11 727 473**	**-**	**12 951 849**

(1) Au 31 décembre 2018, les titres du contrat de liquidité s'élèvent à 68 K€ et les espèces à 60 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

(en euros)	A l'ouverture Au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/18
Brevets-licences-logiciels	390 000	12 262	-9 096	-	393 167
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**390 000**	**12 262**	**-9 096**	**-**	**393 167**
Terrain et constructions	72 774	18 431	-	-	91 206
Matériel et Outillage	3 167 363	169 390	-	-	3 336 753
Installations générales	491 420	74 920	-	-	566 340
Matériel de transport	7 046	5 066		-	12 112
Matériel de bureau & informatique	92 599	15 844	-1 992	-	106 451
Mobilier	33 176	3 858		-	37 034
Autres immobilisation corporelles	-	65 623	-	-	65 623
Immobilisations corporelles	**3 864 380**	**353 131**	**-1 992**	**-**	**4 215 518**
Titres de participation	146 202	-	-	-	146 202
Créances rattachées à des participations	1 404 174	366 615		-	1 770 788
Actions propres (1)	4 122	711	-4 122	-	711
Immobilisations financières	**1 554 498**	**367 326**	**-4 122**	**-**	**1 917 701**
TOTAL	**5 808 877**	**732 719**	**-15 210**	**-**	**6 526 387**

3.2 Actif circulant

3.2.1 Etat des stocks

	31/12/18	31/12/17
Stock de matières premières	1 667	107 061
Stock d'autres approvisionnements	416 040	374 927
Stock d'encours	167 131	171 316
Stock de produits Finis	233 141	317 555
Valeur Brute	**817 980**	**970 859**
Provisions pour dépréciations	-377 320	-470 400
Valeur Nette	**440 660**	**500 459**

3.2.2 Etats des créances

	31/12/18	31/12/17
Avances et acomptes versés sur commandes	735 437	579 952
Clients et comptes rattachés	1 190 712	1 175 867
Subventions à recevoir	355 525	645 139
Etats impôts et taxes	867 519	999 285
Personnel et comptes rattachés	-	600
Débiteurs divers	14 487	11 872
Charges constatées d'avance	60 910	117 492
Valeur Brute	**3 224 588**	**3 530 207**
Provisions	-	-
Valeur Nette	**3 224 588**	**3 530 207**

Au 31 décembre, les créances clients et autres débiteurs sont tous à échéance moins d'un an.

3.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/18	31/12/17
Dépôts à court terme	9 004 250	450 000
SICAV monétaires	-	-
Disponibilités et assimilés	5 324 851	3 578 473
Trésorerie active	**14 329 101**	**4 028 473**
Concours bancaires courants	-	-
Mobilisation de créance	-	-
Trésorerie passive	**0**	**0**
Trésorerie nette	**14 329 101**	**4 028 473**

3.3 Variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2017	**9 458 100**	**1 134 972**	**28 243 477**	**-**	**-11 071 139**	**-9 217 275**	**9 090 034**
Augmentation de capital	973 204		-6 545 740	-	11 071 139	-	4 642 183
Annulation d'actions propres	-	116 784	-	-	-	-	-
Exercice de bons de souscription d'actions	278 276	-	1 140 943	-	-	-	1 174 336
Coût des paiements en actions	-	33 393	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-503 653	-	-	-	-503 653
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de la période précédente	-	-	-	-	-9 217 275	9 217 275	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-7 077 192	-7 077 192
Situation au 31 décembre 2017	**10 709 580**	**1 285 150**	**22 335 026**	**-**	**-9 217 275**	**-7 077 192**	**7 325 708**
Augmentation de capital	3 137 250	376 470	15 623 505	-	-	-	15 999 975
Exercice de bons d'émission d'actions	635 000	76 200	3 096 150	-	-	-	3 172 350
Exercice de bons de souscription d'actions	131 477	15 777	630 055	-	-	-	645 832
Autres variations	-	-	-1 249 958	174 980	-	-	-1 074 978
Imputation des pertes antérieures	-	-	-9 217 275	-	9 217 275	-	-
Affectation du résultat de la période précédente	-	-	-	-	-7 077 192	7 077 192	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-12 183 161	-12 183 161
Situation au 31 décembre 2018	**14 613 307**	**1 753 597**	**31 217 502**	**174 980**	**-7 077 192**	**-12 183 161**	**13 885 726**

3.4 Autres fonds propres

Les avances conditionnées font l'objet de contrats avec BPI France. La Société bénéficie de trois contrats d'avances remboursables pour un montant total au 31 décembre 2018 de 3 642 K€.

Le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

3.5 Provisions pour risques et charges

	Soldes 31/12/2017	Dotations	Utilisations	Soldes 31/12/2018
Litiges	12 036	65 407	-	77 443
Pertes à terminaison	124 799	500 640	-84 170	541 269
Autres risques et charges	123 572	234 384	-116 597	241 359
Provisions risques et charges	**260 407**	**800 431**	**-200 767**	**860 071**

3.6 Emprunts et dettes financières

	31/12/2017	Emmissions	Remboursements	Transferts	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 660 168	1 000 000	-1 139 001	-	1 521 167
Comptes courants d'associés	7 500	-	-	-7 500	-
Total emprunts et dettes financières	**1 667 668**	**1 000 000**	**-1 139 001**	**-7 500**	**1 521 167**

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2018	1 521 167	506 614	839 553	175 000
2017	1 667 668	1 056 664	611 003	-

3.7 Fournisseurs et autres dettes

	31/12/18	31/12/17
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs	3 020 844	3 195 020
Dettes fiscales et sociales	897 419	903 515
Dettes sur immobilisations	4 161	29 238
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	615 461	304 173
TOTAL	**4 537 885**	**4 431 946**

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2018	4 537 885	4 537 885	-	-
2017	4 431 946	4 431 946	-	-

B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.8 Chiffre d'affaires

	2018		2017	
France	2 731 185	93%	2 053 465	74%
Reste de l'Union Européenne (hors France)	197 466	7%	471 258	17%
Reste du monde	2 213	0%	238 971	9%
Chiffre d'affaires	**2 930 864**	100%	**2 763 694**	100%

3.9 Charges de personnel

	2018	2017
Salaires et traitements	2 104 001	2 038 935
Charges sociales	924 695	864 066
Charges de personnel	**3 028 696**	**2 903 001**

Le poste charges sociales inclut un produit de 26 433 € au titre du CICE.

3.10 Autres charges et autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation correspondent principalement en 2018 à la reprise de provisions et à des transferts de charges.

3.11 Résultat financier

	2018	2017
Produits de participations du groupe	52 260	45 496
Produits de placements	5 703	38 888
Produits intérêts / avances	-	41 968
Autres produits financiers	16 515	374 090
Produits financiers	**74 478**	**500 442**
Charges intérêts / emprunts	-38 696	-40 496
Charges intérêts / avances	-2 109	-
Autres charges financières	-5 448 640	-2 165 571
Charges financières	**-5 489 444**	**-2 206 067**
Résultat Financier	**-5 414 967**	**-1 705 625**

Les charges financières concernent un abandon de créances envers la filiale italienne pour un montant de 5,1 M€.

3.12 Résultat exceptionnel

	2018	2017
Quote part subv investissement virée au compte de résultat	-	-
Produits de cession d'immobilisations	592 186	1 250
Autres produits exceptionnels	71 182	65 026
Produits exceptionnels	**663 368**	**66 276**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-594 249	-263
Autres charges exceptionnelles	-82 353	-74 511
Charges exceptionnelles	**-676 603**	**-74 773**
Résultat Exceptionnel	**-13 235**	**-8 498**

Le résultat exceptionnel concerne principalement la cession d'un investissement (plateforme 700 bars) financée en crédit-bail pour 592 k€.

3.13 Impôts sur les résultats

	2018	2017
Crédit impôt recherche	764 228	440 623
Autres crédits d'impôts	-	-
Impôt sur les société	**764 228**	**440 623**

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 77,7 M€ au 31 décembre 2018 (64,8 M€ au 31 décembre 2017). Cette créance fiscale latente pourrait générer un allégement de l'éventuelle future charge d'impôt.

L'impôt se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

	2018	2017
Résultat courant avant impôt	-12 934 154	-7 509 318
Résultat exceptionnel	-13 235	-8 498
Résultat net avant impôt	**-12 947 389**	**-7 517 815**
Impôt sur les résultats	-	-
Crédits d'impôt	764 228	440 623
Résultat net	**-12 183 161**	**-7 077 192**

C. AUTRES INFORMATIONS

3.14 Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	VNC des titres	VNC Créances rattachées aux participations	Participations et créances rattachées	Quote-part de capital détenue	Capitaux propres hors résultat au 31 décembre 2018	résultat net 2018	Chiffre d'affaires 2018
Mcphy Italia Sprl	2 400	323	2 723	100%	4 275	(1 839)	2 991
Mcphy Deutschland Gmbh	1 075	1 584	2 659	100%	1 812	(669)	1 815
Mcphy Asia Pacific Pte. Ltd	-	-	-	100%	(818)	(274)	0
Mcphy Northern America Corp.	-	-	-	100%	(328)	(275)	0
McPhy Waterfuel Energy Equipment LLC	-	-	-	10%			0
TOTAL	3 475	1 907	5 382				4 806

3.15 Effectifs

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	25	23
Techniciens & agents de maîtrise	8	9
Employés et ouvriers	3	1
TOTAL	36	33

L'effectif moyen pondéré s'élève à 33 salariés sur 2018 (32 sur 2017).

3.16 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Comité de Direction (5 personnes en 2018 et 4 en 2017) et du Conseil d'administration sont les suivantes :

	2018	2017
Rémunération dues au titre de l'exercice (1)	827 368	715 929
Rémunération en actions, options, etc....(2)	138 723	32 120
Rémunération des dirigeants	**966 091**	**748 048**

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE, BSA ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

3.17 Retraite – Avantages dus au personnel

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Age de départ	67 ans (C), 62 ans (NC)	67 ans (C), 62 ans (NC)
Taux d'actualisation (a)	1,8 %	1,7 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	3 % (C), 2,5 % (NC)	3 % (C), 2,5 % (NC)
Taux de charges sociales (b)	48 % (C), 47 % (NC)	45 % (C), 42 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2013-2015	Insee 2013-2015
Probabilité de présence	taux compris entre 25 % et 97 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans	taux compris entre 25 % et 97 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans

C : cadres, NC : non cadres.

(a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 20 ans au 31 décembre 2018.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2018 s'élève à 126 K€ (106 K€ au 31 décembre 2017). Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2018 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 19 K€ (respectivement un effet négatif de 31 K€ sur le résultat).

3.18 Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Instruments en circulation	Instruments exerçables
Assemblée Générale du 18/05/2017					
Options 2017-1	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	4,84	3	57 000	57 000
BSPCE 2017-1	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	1	32 000	32 000
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	7	119 000	119 000
Solde au 31 décembre 2018			**11**	**208 000**	**208 000**

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1er janvier 2017	**553 053**	**4,69**
Octrois	-	-
Annulations	(2 000)	4,40
Exercices	(278 276)	4,22
Solde au 31 décembre 2017	**272 777**	**5,18**
Octrois	240 000	5,04
Annulations	(173 300)	5,36
Exercices	(131 477)	4,91
Solde au 31 décembre 2018	**208 000**	**5,03**

3.19 Crédit-bail

	Véhicule	Matériel et Outillage	Matériel de bureau & informatique	Brevets-licences-logiciels	Total
Valeur brute d'origine	18 115	1 799 328	91 231	314 336	2 223 010
Cumul des amortissements antérieurs	-	-783 648	-47 685	-134 020	-965 353
Dotation de la période	-3 522	-168 759	-18 246	-62 867	-253 394
Amortissements cumulés	-3 522	-952 407	-65 931	-196 887	-1 218 747
Valeur nette	**14 593**	**846 921**	**25 300**	**117 449**	**1 004 263**
Cumul des redevances antérieures	-	1 132 322	78 582	153 227	1 364 131
Redevances de la période	6 796	150 858	7 112	71 818	236 584
Redevances cumulées	**6 796**	**1 283 180**	**85 694**	**225 045**	**1 600 715**
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	8 388	209 319	7 112	71 819	296 638
- à plus d'un an et moins de cinq ans	11 883	402 684	16 001	62 228	492 796
- à plus de cinq ans	-	-	-	-	-
Redevances restant à payer	**20 271**	**612 003**	**23 113**	**134 047**	**789 434**
Option d'achat	**18 154**	**3 800**	**750**	**0**	**22 704**

3.20 Engagements financiers

(en milliers d'euros)	2018	2017
Cautions et nantissements	1 254	2 865
Crédit bail	789	367
Bail commercial	544	554
Autres engagements donnés	-	-
Engagements donnés	**2 588**	**3 786**

3.21 Transactions avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Entreprises liées	Entreprise avec un lien de participation	31 décembre 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations et créances rattachées	7 434	7 434	-	7 332
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 434	7 434	-	7 332
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	12	12	-	500
Clients et autres débiteurs	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12	12	-	500
Comptes de régularisations actif	-	-	-	-
Ecart de convertion actif	-	28	-	-
TOTAL ACTIF	7 446	7 473	-	7 832

Autres fonds propres	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	28	28	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-	8
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	1 176
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
TOTAL DETTES	28	28	-	1 184
Comptes de régularisations passif	-	-	-	-
Ecart de convertion passif	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	28	28	-	1 184

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à McPhy Energy, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées à des conditions normales de marché.

3.22 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.22.1 Risque de taux d'intérêts

La Société a souscrit des emprunts à court terme et moyen terme à taux variables pour un montant total de 1 521 K€. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse, la charge d'intérêt aurait été impactée positivement ou négativement de 16 K€.

3.22.2 Risque de change

La Société n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises.

En fonction du développement de son activité, la Société ne peut exclure une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

3.22.3 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 14,3 M€ au 31 décembre 2018 et les dettes financières, à un montant de 1,5 M€. Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »).

La Société continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Sa capacité à générer dans le futur des cash-flows équivalents à ses besoins n'est pas certaine.

Il se pourrait que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de recherche et développement que commerciaux.

Afin de renforcer sa flexibilité financière et de sécuriser l'accès à des ressources complémentaires, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres représentant à titre indicatif un montant de 1,3 M€ au cours du 31/12/2018. Cette ligne porte sur un maximum de 335 000 actions susceptibles d'être émises, uniquement à la demande de McPhy Energy, pendant une période courant jusqu'au 12 septembre 2019, au cours moyen pondéré de l'action au moment du tirage, diminué d'une décote maximale de 5 %. Cette ligne n'est pas utilisable notamment en période de fenêtre négative (purge de l'information privilégiée au sens de l'AMF), ou en cas de baisse du cours au jour du tirage de plus de 3 % par rapport à la moyenne des 3 derniers jours de Bourse.

3.22.4 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients n'est pas significatif.

3.23 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.29 de l'annexe aux comptes consolidés.